

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR
D'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT



IMPACT DES ACTIVITES SPORTIVES ET
SOCIO-EDUCATIVES DANS LE PROCESSUS
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET SOCIO-CULTUREL DES PAYS
EN VOIE DE DEVELOPPEMENT.
- CAS DU GABON -

*Monographie en vue de l'obtention du certificat d'aptitude
aux fonctions d'inspecteur de l'éducation
populaire, de la jeunesse et des sports.*

Présenté par : Ange Bernard **BOUKINDA**

Sous la direction de Monsieur

Jean FAYE

Docteur en Sciences et Techniques
de l'Activité Physique et du Sport

Enseignant à l'INSEPS.

6ème promotion 94-96

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR
D'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT



IMPACT DES ACTIVITES SPORTIVES ET
SOCIO-EDUCATIVES DANS LE PROCESSUS
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET SOCIO-CULTUREL DES PAYS
EN VOIE DE DEVELOPPEMENT.
- CAS DU GABON -

*Monographie en vue de l'obtention du certificat d'aptitude
aux fonctions d'inspecteur de l'éducation
populaire, de la jeunesse et des sports.*

Présenté par : Ange Bernard **BOUKINDA**

Sous la direction de Monsieur

Jean FAYE

Docteur en Sciences et Techniques
de l'Activité Physique et du Sport

Enseignant à l'INSEPS.



6ème promotion 94-96

DEDICACES.

Je dédie cette monographie, fruit de mon humble et modeste travail durant mes deux années de formation à l'INSEPS de Dakar à :

- Mes regrettés enfants

* BOUKINDA Cédric

* BOUKINDA Aude Elodie

que vos âmes reposent dans la miséricorde de Dieu - Amen.

- Mon père MANDOUKOU Jérôme et ma mère MICKIDOU Alice, pour les sacrifices inouïs qu'ils ont eu à consentir pour m'assurer une bonne éducation en général et une scolarité normale en particulier.

- Mes frères et soeurs, pour leur soutien moral afin que ce travail puisse constituer pour les plus jeunes, une source de motivation.

- Madame Aïda BA qui a été, durant ces années plus qu'une compagne.

- Mes enfants :

* Difenda BOUNKINDA Henri

* BOUKINDA Inelda

* BOUKINDA Junior Mélodie

* BOUKINDA Rodrigue Gulith

REMERCIEMENTS.

Nous adressons nos vifs remerciements à la CONFEJES, au Ministère Gabonais de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports pour nous avoir permis de suivre et de mener à terme cette formation.

A monsieur Jean FAYE, docteur en Sciences et techniques de l'activité physique et du sport, formateur à l'INSEPS de Dakar, en reconnaissance de la disponibilité constante dont vous avez fait preuve à notre égard pendant la durée de notre formation, comme pour l'élaboration de cette étude, en hommage à votre sens élevé de la compréhension des hommes.

A mon frère et ami MOUVIOSSY Jean Jérôme, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, pour ses conseils, sa disponibilité et l'aide fortement appréciable qu'il m'a procuré pour la réalisation de ce document.

A madame Aïda BA, en témoignage de ma profonde gratitude pour l'aide que vous m'avez apportée tout au long de cette formation.

A madame IBABA, Directeur Général au Ministère de la Jeunesse et des Sports du Gabon.

A monsieur Gérard DIAME, Directeur de l'INSEPS

A monsieur Michel DIOUF, Directeur des Enseignements à l'INSEPS

A tous les professeurs et vacataires de l'INSEPS qui n'ont ménagé aucun effort pour nous livrer des connaissances précieuses.

Qu'ils veuillent bien trouver ici, l'expression de notre profonde reconnaissance et de nos sincères remerciements pour leurs conseils et leurs actions diverses qui ont efficacement contribué à notre perfectionnement au cours de cette formation.

A tous ceux qui de près ou de loin ont participé à la réalisation de cette monographie nous disons de tout coeur merci.

THEME : IMPACT DES ACTIVITES SPORTIVES
ET SOCIO-EDUCATIVES DANS LE PROCESSUS
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIO-
CULTURE DES PAYS EN VOIE DE
DEVELOPPEMENT
- CAS DU GABON -

SOMMAIRE.

AVANT PROPOS

INTRODUCTION

PROBLEMATIQUE

HYPOTHESE.

PREMIERE PARTIE. : *L'HISTORIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES, SPORTIVES ET SOCIO-EDUCATIVES.*

CHAPITRE I. LA SITUATION DES ACTIVITES PHYSIQUES, SPORTIVES ET SOCIO-EDUCATIVES A L'EPOQUE COLONIALE.

- 1.1.1. Le Gabon et le Système d'Education
- aperçu général.
- 1.1.2. L'historique du sport gabonais et des activités socio-éducatives
- 1.1.3. Le rapprochement avec le monde moderne
- 1.1.4. La domination étrangère

CHAPITRE II. LES ACTIVITES PHYSIQUES, SPORTIVES ET SOCIO-EDUCATIVES APRES L'INDEPENDANCE.

- 1.2.1. Les premières années de l'Indépendance
- 1.2.2. La tentative d'élaboration d'une nouvelle orientation en matière de politique sportive.
- 1.2.3. Les moyens de cette nouvelle politique sur le plan juridique
- 1.2.4. La naissance d'une Education populaire au Gabon.
- 1.2.5. L'expérience des équipements socio-éducatifs
- 1.2.6. Le Centre des Loisirs de la Peyrie

**DEUXIEME PARTIE : ANALYSE - DIAGNOSTIC DE LA
POLITIQUE SPORTIVE ET SOCIO-
EDUCATIVE**

**CHAPITRE I. LES PRINCIPALES STRUCTURES
D'ENCADREMENT DES ACTIVITES SPORTIVES.**

- 2.1.1. Les dispositions juridiques aux plans scolaire et civil
- 2.1.2. Les associations sportives
- 2.1.3. Les ligues
- 2.1.4. Les fédérations
- 2.1.5. Le Comité National Olympique
- 2.1.6. Le Conseil National du Sport

**CHAPITRE II. LES REALITES PRATIQUES DU SPORT
GABONAIS**

- 2.2.1. Constat par rapport aux dispositions juridiques
- 2.2.2. Les infrastructures
- 2.2.3. Les moyens financiers
- 2.2.4. Les ressources humaines

CHAPITRE III. LA SITUATION ACTUELLE DE L'ANIMATION.

- 2.3.1. L'Emploi des animateurs
- 2.3.2. Les Auberges et les Foyers des jeunes
- 2.3.3. Les Associations de Jeunesse
- 2.3.4. Les Moyens financiers affectés au Département de la Jeunesse et Sports.

TROISIEME PARTIE : *PROPOSITIONS ET SUGGESTIONS*

CHAPITRE I. POUR UNE AMELIORATION DE LA GESTION DES STRUCTURES D'ENCADREMENT SPORTIF ET SOCIO- EDUCATIF.

3.1.1. La Formation des cadres

3.1.2. Les Infrastructures scolaires, universitaires et civiles

CHAPITRE II - PLAN D'INVESTISSEMENT EN MATIERE D'ACTIVITES SPORTIVES ET SOCIO- EDUCATIVES.

3.2.1. Modèle de centre omnisports

3.2.2. L'Impact de ces centres aux plans de la formation, des finances et des relations humaines

3.2.3. Une gestion transparente des centres

3.2.4. Quelques mesures d'accompagnement visant à appuyer une politique nationale prometteuse dans les domaines sportif et socio-éducatif

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE.

AVANT PROPOS

Le fait sportif est devenu un phénomène social à dimension planétaire. La question de sa place et son rôle dans la société se pose aux pays de démocratie libérale, comme aux jeunes Etats venant d'accéder à l'indépendance. Il est un des éléments les plus vivants des relations internationales ; peu d'événements internationaux produisent dans les masses, autant de résonance que les rencontres sportives. Il est lié à certains problèmes dont la solution a des impacts sur l'économie, l'évolution de notre civilisation, l'urbanisation, la préservation de la nature, l'utilisation des loisirs, la santé morale et physique des individus.

Or, il est frappant de remarquer que les sportifs, convaincus qu'il est inutile de prouver l'évidence, ne prennent pas la peine d'essayer de faire comprendre le rôle du sport dans la formation de la personnalité, les relations sociales et même dans la vie de l'esprit.

Par ailleurs, le fait sportif n'a pas en général une place importante dans les préoccupations de ceux qui, par leur vocation et par leur talent, sont les mieux qualifiés pour en donner la compréhension et l'explication requises.

INTRODUCTION.

Il y a des problèmes qui se posent et dont on n'aimerait pas révéler l'existence, à cause de leur complexité, du manque d'enthousiasme qu'ils suscitent au sein de la société ou bien par ce qu'ils sont futuristes et très peu actuels.

De nos jours, le débat sur le sport en Afrique est de plus en plus d'actualité. Pour développer la responsabilité du dirigeant et réduire l'indifférence des Etats, l'approche nouvelle des milieux sportifs fait appel à une cohésion globale qui ne puise son efficacité réelle que dans le domaine de la communication.

C'est une entreprise d'importance capitale car, face au constat dressé par l'ensemble des pays du tiers monde, sur leur propre illusion sportive confirmée par les experts du développement, la tentation de céder au découragement est forte. Le sport, comme l'économie, a ses pays développés et ses pays en voie de développement. Cette distinction qui ne doit pas faire perdre de vue les grandes différences subsistant à l'intérieur de chacune des deux catégories, suscite des interrogations, et semble remettre en cause la mauvaise gestion du sport dans les pays de la deuxième catégorie.

Le sport intégré dans le processus éducatif constitue actuellement non seulement un moyen efficace d'apprentissage, mais aussi une industrie génératrice d'activités sur le plan social.

C'est dans cette optique qu'il conviendrait de cerner la contribution des activités physiques, sportives et culturelles dans le développement économique et socio-culturel des pays en développement.

L'Afrique francophone au Sud du Sahara vers les années soixante va, à travers différentes régions, se voir octroyer une sorte d'indépendance. Toutefois au regard de l'évolution de ces pays, on est amené à penser que cette autonomie n'existe qu'au plan socio-

culturel, car les pays en voie de développement sont encore à la remorque de ceux dits industrialisés, et dont ils dépendent économiquement.

Et si le développement peut être considéré comme un état de conscience, son résultat serait l'ensemble des différentes étapes par lesquelles passe une nation pour atteindre sa croissance et par delà, sa maturité.

Or, on constate que l'Afrique aujourd'hui quels que soient ses efforts déployés dans le cadre de la coopération Nord-Sud, doit avant tout compter sur elle-même en développant une coopération Sud-Sud pour une dynamique égalitaire. C'est en étant unie et forte qu'elle pourra développer une coopération plus efficiente et plus efficace avec le nord dans les domaines que sont l'éducation, le développement technologique et la défense des droits et des libertés. Ce faisant, elle assurera avec succès son insertion véritable dans le concert des continents avancés.

C'est pourquoi, nous pensons que les activités physiques sportives et socio-culturelles aujourd'hui peuvent constituer un maillon de la chaîne des moyens susceptibles d'insuffler au continent, des possibilités pour un décollage véritable.

PROBLEMATIQUE.

Dans de nombreux pays du tiers monde, la pratique du sport ne constitue pas une priorité pour les Etats et leurs populations confrontés à de graves difficultés de survie. Leur préoccupation majeure est de rechercher, en dehors du sport, les voies et moyens susceptibles d'accroître leurs produits nationaux bruts (PNB) ou de leur assurer le minimum vital.

Le sport est en marge de ces moyens. En effet, il est rare dans ces pays de rencontrer des activités économiques tributaires de la pratique sportive dont les supports matériel et infrastructurel sont venus de l'étranger (plus particulièrement du Nord) sous forme d'aide et de coopération internationales.

En outre, les équipements de sport sont excessivement onéreux pour les quelques pratiquants, les clubs et les fédérations aux budgets insignifiants pour ne pas dire inexistantes.

Les infrastructures sportives (stades, gymnases) sont le plus fréquemment construits à partir de l'aide internationale, par les entreprises des pays donateurs. L'effet d'entraînement sur l'économie locale est donc limité aux salaires versés à la main d'oeuvre locale.

Parallèlement à ces difficultés, et par rapport à l'hexagone, l'on peut remarquer qu'il y a très peu de clubs. Le nombre réduit des compétitions pourrait s'expliquer par le coût des transports aériens, les difficultés de communication terrestre du fait des grandes distances à parcourir. Il y a aussi que les routes ou pistes sont inutilisables surtout pendant la saison des pluies, et dont l'accès est aléatoire, voire dangereux à cause des conflits de toute nature.

Or, ne pas jeter un regard critique sur des aspects qui concourent au redressement socio-économique du pays, serait réduire davantage les timides avancées obtenues particulièrement dans le domaine du sport.

Une telle situation combien préoccupante nous interpelle du fond de notre conscience. Que peut alors faire le Gabon, pays sous-développé, pour sortir de ce borbier ?

HYPOTHESE.

Actuellement, la pression de la concurrence doit conduire, à développer l'incitation, à l'innovation et au sens de la créativité afin de gagner en compétitivité. De ce point de vue, il convient aujourd'hui de sensibiliser les dirigeants sportifs, les pouvoirs publics et politiques sur la nécessité et l'intérêt de changer de mentalité, de considérer qu'au delà de l'aspect strictement sportif, le sport est générateur d'activités lucratives pour la survie des populations.

C'est pourquoi au Gabon, l'idée de créer des centres omnisports au niveau des communes et dans certaines communautés, ne contribuera pas seulement au développement du sport de masse, mais pourra certainement résorber d'une manière ou d'une autre, les différents problèmes sociaux auxquels est confronté ce pays.

Pour traiter notre sujet, nous avons adopté un plan comprenant trois parties :

- Dans la première partie, nous ferons l'historique des activités physiques sportives et socio-culturelles au Gabon à l'époque coloniale et après l'indépendance. Un accent particulier sera mis sur les récentes tentatives d'impulser une nouvelle orientation à la politique sportive gabonaise.

Les principales structures d'encadrement des activités physiques, sportives et socio-culturelles avec leurs dispositions juridiques afférentes ainsi que les réalités pratiques au triple plan des infrastructures, des finances et des ressources humaines seront développées dans la deuxième partie.

- Avant de conclure, nous consacrerons la dernière partie d'abord aux propositions et suggestions en matière de restructuration des infrastructures, de sources de financement et de la formation des cadres et ensuite à la présentation des modèles de centres avec leurs impacts dans les domaines sportif et social.

- Nous terminerons par la conclusion.

PREMIERE PARTIE.

L'HISTORIQUE DES ACTIVITES
PHYSIQUES, SPORTIVES
ET SOCIO-EDUCATIVES

CHAPITRE I : LA SITUATION DES ACTIVITES PHYSIQUES, SPORTIVES ET SOCIO-EDUCATIVES A L'EPOQUE COLONIALE.

1.1.1 - LE GABON ET LE SYSTEME D'EDUCATION.

Aperçu général.

C'est au sortir de son indépendance, en Août 1960, que le Gabon a préféré immédiatement bâtir son système d'éducation sur les cendres encore chaudes de plusieurs années de colonialisme.

Il a donc suffi aux nouvelles institutions publiques, d'effacer l'entête coloniale et remettre en marche ce qu'est devenu quelque temps plus tard le Ministère de l'Education. Le Département était subdivisé en plusieurs directions importantes chargées de réguler la politique de l'enseignement mise en place.

L'Epanouissement socio-économique du pays a donné naissance à des structures qui devraient permettre à l'enfant d'avoir une éducation adaptée à son milieu et à son environnement. Gérer les hommes, les femmes et les enfants devenait chaque jour, un travail plus important. Le Ministère de l'Education commença à créer des directions plus ou moins autonomes comme les directions de la jeunesse, des sports, du service civique.

Pour l'Etat, il fallait assurer l'éducation de chaque citoyen en faisant jouer la solidarité en faveur de toutes les catégories de la jeunesse du pays.

L'ensemble ainsi constitué est, en conséquence d'une complexité qui nuit parfois à son efficacité. L'Etat prenant seul en charge les prestations et actions relevant de la solidarité nationale.

Le développement économique du Gabon a été la cause des profonds bouleversements de politique générale surtout éducative.

Les différents booms pétroliers et leur répercussion sur les incidences sociales, ont conduit les autorités à accélérer la planification mise en place dans le cadre du système éducatif et sportif. Du coup toutes les questions relevant de la garantie des acteurs de la scène sportive se sont vues dotées d'un Ministère de tutelle. Le Département s'est organisé en plusieurs directions et d'une Inspection Générale chargée de la Jeunesse et des Sports.

1.1.2. - L'HISTORIQUE DU SPORT GABONAIS ET DES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES.

Des textes portant sur l'organisation technique et législative des activités de jeunesse ont été créés ; il s'agit notamment de :

- la loi 35/82 du 10 décembre 1982 sur la liberté d'association ;
- l'institution en 1972 de la journée nationale de la jeunesse qui deviendra par décret n°00404/MEN.JSL/Cab du 24 mars 1980, une fête nationale de la jeunesse
- ordonnance n°23/76 du 04 mars 1976 créant le Centre des loisirs des jardins de la Peyrie .
- ordonnance n° 44/PR/MJS du 15 avril 1974 portant création de l'Institut national de la Jeunesse et des sports. Elle prévoit également la formation des animateurs de jeunesse dont le manque de champ d'intervention légalement reconnu, demeure l'une de nos préoccupations.

L'histoire du sport gabonais est liée à l'histoire pré-coloniale et à la domination des puissances étrangères qui ont beaucoup influencé les moeurs de ses populations.

Le cas le plus flagrant est celui des missionnaires catholiques qui au lieu de se limiter à l'enseignement du catéchisme, s'attaquaient à toutes les personnes qui exerçaient des activités autres que les leurs. Il ne fallait plus pratiquer certaines danses traditionnelles comme par exemple le bwity, l'Okoukoué, le Mpah, le Medzang. D'après ces missionnaires, ces danses avaient un caractère malfaisant. L'analyse de ces activités a pourtant permis de montrer

que l'objectif des noirs n'était pas seulement de mettre en valeur les pouvoirs mystiques, mais plutôt de favoriser le bien être physique et mental de l'homme. En effet pour participer à ces danses folkloriques qui le plus souvent duraient pendant plusieurs heures voire un jour, un certain nombre de qualités physiques étaient requises.

L'aspect négatif de cette domination étrangère, est celui des découvertes des ressources minières dans les différents points du pays. Lorsque l'exploitation de l'or et du diamant a débuté au Gabon, on a assisté à un véritable déracinement des populations. Ce déracinement souvent sans aménagement, à savoir qu'on ne tenait pas compte des différences de sexes ou d'âges obligeant tout le monde à travailler pour l'installation du colonisateur nouvellement arrivé.

Ainsi le gabonais était privé de ses libertés. Dès lors, les activités traditionnelles les plus courantes étaient mises en veilleuse. Il s'agissait entre autres du lancer de la sagaie (javelot), la chasse avec les chiens qui obligeait l'individu à courir pendant d'interminables heures derrière les gibiers. Ces courses de longue durée donnaient aux primitifs gabonais, la possibilité de développer leurs grandes fonctions cardio-pulmonaires.

Chez certains peuples, tels que les Igsir et les Punu, une activité dénommée NDELA était presque quotidiennement pratiquée. Pour comprendre cette activité, il suffit de se référer au jeu du Rugby sous sa forme actuelle. On peut y jouer avec toutes les parties du corps. Les coups volontaires ne sont pas permis ; ils sont sanctionnés par l'expulsion du joueur fautif. Cependant l'engagement physique faisait foi.

A l'aide de la sève de l'hévéa, ces peuples fabriquaient une boule compacte qui leur servait de ballon. Le nombre de joueurs était identique dans les deux camps celui-ci pouvait varier en fonction de l'importance de la cérémonie et des populations des villages invités à s'affronter. Pour gagner la partie, il fallait marquer un

certain nombre de points en ramenant la balle à l'autre extrémité du terrain de jeu. Faute d'éclairage, ces rencontres devraient prendre fin dès la tombée de la nuit.

Donc, on peut dire que le chronomètre le plus sûr était le soleil. Le caractère le plus significatif et intéressant dans ce jeu, est celui solennel qu'il revêtait à sa fin. Les vaincus avaient l'obligation d'organiser une réception en fin de soirée. Toute absence pour des raisons d'humeur était sévèrement punie par le conseil des sages.

Pour mettre en relief les valeurs esthétiques du corps, nous trouvons encore chez ces deux ethnies une amalgame d'activités qui ne sont pas loin de se rapprocher de celles de la Grèce ancienne. Les cérémonies de Murembu, Madenda, Mawunga, Mugulu, Mindanda étaient des occasions pour exprimer l'expression de la beauté corporelle de la femme. Ces pratiques reflétaient une certaine conséquence des innombrables manifestations occultes auxquelles se livraient leurs aînés. La nudité était parfois pardonnable mais par contre l'acte sexuel demeurait fortement puni.

Ainsi les jeunes filles se sachant immaculées, pouvaient exhiber leur corps plein de fraîcheur devant un public dont la pudeur n'était pas susceptible d'être atteinte.

Chez les pygmées, l'utilisation de l'arc avec flèches empoisonnées avait un caractère très particulier. En effet, cette peuplade dont, la majeure partie vit jusqu'à nos jours autour de la grande forêt des abeilles vers BOUE (centre du Gabon) et dans les confins de la Ngounie (Province du Sud) constitue l'une des grandes bibliothèques des civilisations traditionnelles du Gabon. Le pygmée est un chasseur sans concurrent, dans sa forêt, il est l'homme insaisissable capable de circuler entre les arbres à l'aide des lianes. Ces pygmées constituaient et constituent encore une sorte d'espèces humaine qui dispose de toutes les qualités physiques et esthétiques nécessaires pour leur survie.

1.1.3 . LE RAPPROCHEMENT AVEC LE MONDE MODERNE

Partant des exemples ci-dessus, vous avez pu vous rendre compte que l'activité physique au Gabon constituait un moyen de formation de l'individu au plan des qualités physiques de base et mentales. Bien que toutes ces pratiques n'aient pas été codifiées, structurées comme de nos jours, c'est le cas des activités sportives. Il est aisé de constater l'importance et le rôle que celles-ci jouaient sur le plan social.

Les effets essentiels attendus d'elles étaient :

- le développement du courage
- l'acquisition de la persévérance et le goût du risque
- la responsabilisation de soi-même devant la société.
- le dépassement de soi qui devait pousser le primitif à aller au dessus de ses qualités physiques et mentales, condition exigée pour être admis dans le milieu où l'on vivait. Ce qu'on peut trouver aussi d'intéressant chez ces indigènes, c'est ce comportement d'ouverture vers les jeunes, c'est à dire qu'ils ont toujours entretenu les plus petits, afin de maintenir l'équilibre général de la société. L'identification et la maintenance de la formation des individus pour la cause publique constituaient ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui « l'élite ».

Ainsi, en dehors de la nouvelle technologie sportive conçue à partir de la psychosociologie et des sciences biologiques, on peut dire que le primitif gabonais respectait déjà les grandes lignes d'une certaine pratique corporelle dont le but essentiel était d'assurer l'insertion sociale et le bien être physique et morale.

1.1.4. LA DOMINATION ETRANGERE.

Après l'implantation des écoles laïques à partir de la fin de la deuxième guerre mondiale, les structures scolaires gabonaises ont été modifiées mais n'avaient pas été changées quant à leur fond.

D'abord les instituteurs de l'époque, n'ayant aucune formation suffisante, se limitaient qu'à faire réciter l'alphabet et les tables de soustraction, addition, multiplication, division comme cours de français et de mathématiques. En dehors de quelques éléments d'infanteries de l'armée coloniale qui s'illustraient par la pratique du Volley-ball, du rugby et du ski nautique, le sport était totalement ignoré de tous. Mais au fur et à mesure qu'on se rapprochait de l'indépendance, certaines écoles avaient déjà eu des cours aménagés pour les activités physiques. Donc, en guise de punition, certains maîtres n'hésitaient pas à faire sauter leurs élèves à même le sol couvert de gravier à l'aide d'une liane tenue par deux élèves, ils leurs demandaient de faire le tour du bâtiment de l'école plusieurs fois. Cela leur permettait de faire une sélection des éléments les plus rapides de l'établissement. Le football par exemple, se pratiquait à partir d'un ballon conçu avec de la sève d'hévéa, et les rencontres se déroulaient presque sans règlement.

En dehors du travail forcé imposé par le colonisateur, les adultes n'étaient plus autorisés de jouir de leurs activités traditionnelles habituelles.

Aussi, n'étaient-ils non plus permis de prendre part aux compétitions organisées par les européens. C'est pourquoi nous pouvons nous permettre d'affirmer sans ambiguïté que le gabonais adulte était resté en marge de toute activité physique et sportive.

Or, pendant cette même période et peut être même avant, la situation n'était pas la même sur les autres points du continent. En 1880, aux jeux olympiques de Londres le Sud Africain Réginald Wolker remportait les 100 mètres plats alors que son compatriote Charles Jefferson se classait deuxième.

En 1904, lors des jeux de Saint-Louis, deux Zoulous toujours d'Afrique du Sud, Lentauw et Yamazani, participaient au marathon et terminèrent neuvième et douzième .

En 1920, au Maroc les services de l'instruction militaire, accomplissent un grand effort en améliorant les infrastructures sportives. Ainsi, les ressortissants de ce pays découvrirent très tôt l'athlétisme moderne. Cette même période, le Sénégal avait déjà parmi ses tirailleurs des athlètes dignes de l'époque. Nous citerons ici Ndio (58,895 m) au Javelot, TAKA GUAMBIÉ MOUCTAROV qui ont été champion de France dans diverses disciplines.

Ainsi, on s'aperçoit qu'au niveau de l'Afrique centrale en dehors du Cameroun placé sous la tutelle de trois puissances (Allemagne, Grande Bretagne, France), la majorité des colonies de cette zone est restée pratiquement dans un état totalement primitif, c'est-à-dire dépourvues de toute structure sportive.

Conséquences :

Parvenu à l'indépendance, le Gabon se devait de rattraper le retard accusé pendant la période de domination coloniale. C'est pourquoi à cette époque, n'ayant aucun moyen de défense, le Gabon se présentait à chaque fois en peuple vaincu lors des grands meetings sportifs.

Ainsi, dans le chapitre suivant, nous allons faire état de la situation du Gabon après l'indépendance, et tirer les conséquences de la situation qui a prévalu à cette époque.

CHAPITRE II. LES ACTIVITES PHYSIQUES, SPORTIVES ET SOCIO-EDUCATIVES APRES L'INDEPENDANCE

1.2.1. LES PREMIERES ANNEES DE L'INDEPENDANCE.

Comme toutes les autres administrations, le département de la jeunesse et des sports a connu des difficultés considérables avant de parvenir à une sorte d'ébauche d'une nouvelle organisation.

Après l'accession du Gabon à l'indépendance en 1960, des besoins se sont fait sentir, et il fallait créer un service des sports au cours de la même année. Après les incidents de Brazzaville en 1962, celui-ci deviendra secrétariat d'Etat rattaché à la Présidence de la République. Suite à plusieurs divergences de conception dans le mode d'organisation, la jeunesse et les sports vont être rattachés au Ministère de l'éducation nationale de 1964 à 1965. Plus tard, ils constitueront avec le service chargé des femmes et des affaires culturelles un même Ministère. En 1969, le Ministère de la jeunesse, des sports, des Arts, de la culture et du Service Civique a été créé. A cause de la débâcle des deuxièmes jeux Africains en 1972, le Président de la République secondé par un Secrétaire d'Etat, devient Ministre de la jeunesse et des sports. En 1974, ce dernier dépendra du Premier Ministre, mais les résultats sportifs ont été loin d'être encourageants dans l'ensemble.

Afin de bien préparer les premiers jeux d'Afrique Centrale « Zone sportive n°4 », un Ministre a été nommé en 1975 par décret présidentiel n° 1484/PR/MJS à la tête de ce département. Plus tard, celui-ci se verra confier cumulativement avec ses fonctions, le portefeuille de Ministre de l'Education nationale. Mais en 1980 deux nouveaux changements vont intervenir :

- le rattachement de la jeunesse et des sports au Ministère d'Etat chargé de la culture et des Arts ;

- la réduction de ce Ministère en octobre de la même année, en simple secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

Vu l'instabilité que connaissait ce nouveau département, les résultats obtenus sur le terrain n'étaient pas positifs dans toutes les disciplines.

Confronté à ses multiples problèmes d'organisation politique, le Gabon avait tenu le 11 décembre 1960 une Assemblée Générale constitutive à Libreville pour transformer la sous-ligue d'athlétisme (jusqu'à présent dépendant de l'Afrique Equatoriale française) en fédération gabonaise d'athlétisme. Le Comité directeur sera composé de douze (12) membres dont : neuf (09) français et trois (03) gabonais. Le 18 mai 1962, le Ministre de l'Intérieur reconnut cette fédération en tant qu'association d'utilité publique ce, conformément aux dispositions du décret 1672/PR/MI du 18 juin 1962.

Le 22 juin 1962, une demande officielle est adressée à la fédération internationale d'athlétisme amateur par l'intermédiaire de la fédération française d'athlétisme, afin que soit reconnue par cette grande instance notre fédération. L'intervention de la France a été d'une efficacité très remarquable.

En 1963, le Gabon participe aux jeux de l'Amitié à Dakar (Sénégal), où il a terminé dernier de la compétition.

En juillet 1964, la première participation du Gabon à la coupe des Tropiques fut sanctionnée par l'obtention de deux (02) médailles de bronze gagnées par AGNES et SKITT.

Nous avons été aussi au rendez-vous des jeux africains de Lagos en 1965. Les mêmes athlètes ont été alignés, mais n'ont pas eu de récompenses.

De 1965 en 1972, le Gabon connaîtra une période de silence, et c'est ce qui explique sa débâcle de Brazzaville en 1972,

puisque'ayant été sévèrement battu dans toutes les disciplines sportives.

En football, malgré les efforts entrepris par Monsieur Augustin CHANGO ancien international et entraîneur du onze (11) national, notre équipe n'a jamais dépassé le cap de seizième de finale en coupe d'Afrique des Nations..

Conséquences.

Malgré la volonté affichée par certains responsables et les efforts entrepris par d'autres, parfois à titre personnel, le Gabon n'avait pas encore réussi à mettre sur pied un programme d'études favorisant une véritable politique de développement de l'activité physique et sportive tant au niveau scolaire qu'à celui des masses populaires.

Si nous avons d'abord cité le milieu scolaire, c'est parceque celui-ci représente un grand intérêt surtout quand on sait que c'est à partir des jeunes que toute activité tendant vers le développement économique et social est possible, y compris les activités sportives et socio-culturelles.

Dans ce contexte, il est du devoir de l'Etat de mener des actions qui concourent effectivement à l'épanouissement rationnel des jeunes et à leur insertion dans les divers circuits de production du pays.

Au-delà des obligations de l'Etat, il pourrait être fait des recommandations aux secteurs parapublic, privé et autres institutions telles que les mairies et les assemblée locales, d'apporter une aide à l'Etat. De même, des initiatives à partir des ONG, pourraient combler les insuffisances de l'Etat.

Contrairement à ces voeux, le Gabon est resté sans structures pour une meilleure pratique des activités physiques et sportives. Cela qui a conduit la nouvelle autorité nommée à la tête du

Département des sports en 1975 à penser une nouvelle politique adaptée aux réalités de l'heure.

C'est ainsi que le chapitre qui suit fera ressortir les caractéristiques de la nouvelle orientation politique en matière de sport, essentiellement basée sur les équipements, les programmes scolaires et universitaires, la formation des cadres et l'entretien de l'élite.

1.2.2. LA TENTATIVE D'ELABORATION D'UNE NOUVELLE ORIENTATION EN MATIERE DE POLITIQUE SPORTIVE

a) – Nouvelle organisation

Le Gabon n'occupe qu'une place modeste dans les grandes compétitions internationales ; la prise de conscience d'une telle situation l'a amené à repenser la place exacte que doit occuper le sport dans la vie quotidienne et dans les perspectives de la nation.

Le Département des sports a donc élaboré un programme de développement du sport échelonné dans le temps et dont le départ semble être la défaite de Brazzaville en 1972. L'originalité de la nouvelle politique sportive ne visait pas la recherche systématique des champions ; pour preuve le Ministre de l'époque déclara ceci : « Les résultats immédiats ne m'intéressent pas, je fais une politique sportive à long terme, il faut au contraire mettre sur pied des structures et des actions visant la promotion harmonieuse d'une jeunesse saine, ayant avant tout cet esprit d'équipe qui prélude à la cohésion nationale ».

b)- Raisons de l'intervention de l'Etat.

Dans les pays développés, les groupements sportifs se proclament volontiers attachés à l'autonomie du mouvement sportif. Selon eux, la meilleure conception du sport est celle qui y voit ou en fait une

activité libre et volontaire. De ce point de vue, les dirigeants sportifs semblent éprouver une certaine méfiance à l'égard des démarches et ingérences gouvernementales dans ce secteur ou des relations humaines et des activités socio-économiques peuvent se développer.

Mais au Gabon, pays en voie de construction, donc manquant d'initiatives privées en matière de sports faute de capitaux, l'Etat se doit selon la constitution de la République, d'intervenir dans toutes les activités concourant au bien être général. Et le sport qui contribue justement au développement physique, intellectuel et moral et à l'insertion des populations dans les circuits de production, ne doit pas échapper à cette emprise des pouvoirs publics.

De plus, le sport moderne devenant un moyen de déterminer les hiérarchies politiques et socio-économiques, les autorités officielles considèrent pour cette raison qu'elles doivent assurer leurs responsabilités essentielles dans la promotion des activités physiques et sportives.

L'intervention de l'Etat gabonais dans le domaine sportif peut également s'expliquer par le fait que les activités physiques constituent de nos jours un indéniable levier éducatif.

Longtemps considéré comme un produit social artificiel impliquant des dangers moraux, limité au simple développement de la musculature ou revêtu essentiellement des préoccupations hygiéniques ou utilitaires, le sport suscite une maturation chez ceux qui le pratiquent.

Les choses ayant certes évolué au Gabon, il convient tout à fait d'analyser d'une manière objective la courbe de cette évolution par rapport aux moyens mis en place.

1.2.3 LES MOYENS DE CETTE NOUVELLE POLITIQUE SUR LE PLAN JURIDIQUE.

Pour une meilleure compréhension de la situation qui prévalait dans le domaine du sport national, il serait plus prudent que nous évoquions d'abord ici les dispositions réglementaires qui régulaient cette activité.

En effet, le Département de la Jeunesse et des sports est régi maintenant par le décret 1774/PR/MJS du 31 décembre 1983 portant attributions et organisations du Ministère de la Jeunesse et des sports, dont les articles 2 et 3 stipulent :

- le Ministère de la jeunesse et des Sports est chargé de concevoir et d'appliquer la politique du Gouvernement, en matière de jeunesse et des sports ainsi que d'Education physique et sportive et de sports scolaires et universitaires, en collaboration avec les Départements concernés. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports est responsable de la gestion générale du Département et de l'ensemble des institutions. A ce titre, il exerce sa tutelle ou son contrôle sur toute organisation publique ou privée pratiquant une activité de jeunesse et de sport sur le territoire national.

A l'article 11 alinéas 9,10,11,12 , il est prévu que c'est le Ministère qui assure l'aide technique et financière aux associations sportives de plein air, civiles, scolaires et universitaires et aux associations de jeunesse ;

- la formation du personnel technique bénévole au sein des groupements sportifs et de plein air ;

- la formation des personnels de jeunesse et des personnels d'encadrement des mouvements, des collectivités d'adolescents et de jeunes adultes.

D'autre part, en son article 38 alinéas 2,3,4 du même décret, il est dit que c'est la Direction des Equipements, du Matériel et de la Gestion des Stades qui est chargée :

- d'assurer le Contrôle de gestion du matériel et des équipements de toutes les institutions du département;
- de participer à l'élaboration des plans de développement des équipements sportifs et socio-éducatifs, tant publics que privés, d'assurer le contrôle technique de leur réalisation en liaison avec les départements et les services concernés et de donner son avis, en vue de l'agrément à la réception des travaux réalisés ;
- d'assurer la gestion administrative, financière et technique des stades sur l'ensemble du territoire national.

1.2.4. **NAISSANCE D'UNE EDUCATION POPULAIRE AU GABON.**

Au sortir de la période coloniale, les populations gabonaises ont souffert d'une rupture d'équilibre de la société traditionnelle fortement dominée par la civilisation occidentale qui s'était bien répandue dans le Pays. Cette société avait connu et connaît encore une évolution stationnaire pour ne pas dire décadente.

Ainsi, à côté d'un secteur économique de type moderne et l'influence européenne, subsiste un important secteur traditionnel qui demeure stationnaire ou se dégrade. En son sein, les populations essentiellement rurales demeurent victimes de l'analphabétisme, un des véritables obstacles du développement économique des Etats du Tiers Monde . Ces populations ne bénéficient d'aucune richesse ni de possibilités de créer leur propres outils de développement. En effet leur ignorance intellectuelle ne leur permet point de prendre pleinement conscience de tous leurs problèmes et de concevoir les solutions qu'il importe de leur trouver. Leur manière de vivre correspond de moins en moins aux nécessités de l'économie moderne, et le monde

rural prend un retard de plus en plus considérable par rapport à une classe sociale urbaine privilégiée car ayant bénéficié et continuant à bénéficier de l'Instruction et de l'Education moderne.

Le Gabon se trouve ainsi dans la nécessité impérieuse et urgente d'exercer ses efforts sur l'évolution des masses rurales, en vue de les faire progresser et de les hisser le plus tôt possible à un niveau économique et culturel satisfaisant. Pour répondre à cette préoccupation gouvernementale des années 70 et 80, une action conjuguée est menée par le Service civique, les Mouvements de Jeunesse et les Services d'Education populaire.

1°) - Le Service civique.

Il fait figure de service autonome, forme 50 jeunes (18 à 22 ans) par année et compte 03 sections : menuiserie, maçonnerie et agriculture. Son recrutement est inter-régional. Il délivre, en plus de la formation technique citée, une instruction générale, un enseignement de secourisme, d'éducation physique, d'hygiène. Le recrutement se fait sur la base du volontariat. A la sortie du service civique une attestation est fournie et en règle générale l'emploi est assuré.

Ce service prévoyait de doubler par année, ses effectifs et ce, dans un très court terme. Certains sortants de cette structure de formation sont des animateurs de jeunesse et de sport dans les établissements scolaires. Notons également une expérience intéressante : celle de la construction d'un village, par les maçons et les menuisiers du service civique grâce à un emprunt financier sur 10 ans souscrit auprès du crédit rural, et mis à la disposition de la section agricole du service.

2°) - les mouvements de jeunesse.

Il s'agit principalement de mouvements de scouts, de laïcs, de catholiques et de protestants. Leurs objectifs sont directement inspirés du scoutisme traditionnel ; une évolution de ces

mouvements tendrait vers une adéquation plus étroite aux réalités gabonaises, et passerait d'une formule traditionnelle (réunion et feux de camps) à des actions intégrant les problèmes du pays notamment ceux relevant de la Santé, de l'Emploi et de l'Education

Selon un rapport de la Direction de la Jeunesse établi en 1970, les adhérents à ces mouvements se répartissent ainsi qu'il suit :

- Eclaireurs laïcs	8 000
- Scouts du Gabon	5 000
- JOC, JAC, JEC	820
- Eclaireurs unionistes du Gabon	580
- Club des dauphins	500
- Club brothers	25

3°) - Le Service d'Education Populaire.

Rattaché au Ministère de l'Education Nationale, ce service est particulièrement actif. Son expérience en matière d'animation et d'alphabétisation peut aider à la mise en place d'un programme qui, sur l'initiative du Ministère de la jeunesse et des sports pourrait concerner particulièrement les jeunes. Ses activités s'exercent au moyen :

- de la radio éducative : émission en 07 langues du pays ;
- du programme de films éducatifs : sur les thèmes voisins de ceux de la radio éducative ; c'est à dire sur les problèmes du développement, du comportement (la dot, l'alcoolisme, la formation professionnelle, l'exode rural, la vie en couple, etc.), les films d'éducation sanitaire ;
- de cases d'écoute : 08 à Libreville et 04 à Port-Gentil conçues avant tout comme lieu d'animation, de contrôle de la réceptivité des émissions télévisées comportant une petite bibliothèque. Lieux de rencontre par excellence, les cases d'écoute sont devenues le théâtre de nombreuses activités de jeunes (jeux divers, activités culturelles et artistiques, club lecture, ciné, théâtre, activités manuelles).

S'agissant de l'alphabétisation et de l'éducation permanente, 43 centres accueillent beaucoup de monde , en particulier les adultes. Outre cette campagne d'alphabétisation, il faut noter le projet de création de comités de quartiers qui auraient à prendre à charge les problèmes concrets du quartier.

L'expérience des cases d'écoute tombée en désuétude aurait pu servir de structure de base aux animateurs qui attendent la dotation future des infrastructures modernes pour mener à bien leur action en faveur des jeunes.

Cet aperçu historique sur l'institutionnalisation de l'animation nous donne une ouverture afin de pouvoir analyser l'évolution et la pratique de cette profession depuis sa création jusqu'à nos jours. Tel est l'objet du prochain paragraphe.

Les premières actions dans le domaine de l'animation apparaissent avec la naissance des mouvements, associations et clubs de jeunesse qui menaient des activités indépendamment du Conseil national de la Jeunesse paru en 1982. Cet organe représentatif de tous les mouvements, associations et clubs de jeunesse aurait tendance à s'intéresser à l'activité politique, ce qui a valu la suspension de ses activités depuis 1986 jusqu'à présent.

En 1980, fut créé sans cadre formé un service de la jeunesse rattaché au Ministère de l'éducation nationale.

Depuis l'accession du pays à l'indépendance, la jeunesse et les sports ont été associés aux secteurs et départements ministériels suivants : éducation nationale, arts, culture, service civique, affaires sociales, affaires scientifiques, relation avec le parlement, organisations nationales gabonaises, Vice-primature du Gouvernement et Présidence de la République.

De 1960 à 1991, 27 Ministères et Secrétaires d'Etats ont eu à diriger ce département qui n'a connu que quatre ans d'autonomie, ce qui revient à une moyenne d'un Ministre par an. Sur le plan

juridique, hormis la loi cadre de 1956, la jeunesse et les sports ont connu leur premier texte fondamental qui comportait 05 articles en 1962 ; il s'agit du décret n° 225/PR du 12 novembre 1962 portant attributions et organisation du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux sports. Le deuxième texte fondamental comprend 08 articles et date de 1973 ; c'est le décret 1483/PR/MJS du 13 décembre 1973 portant attributions et réorganisation du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Par manque de cadres formés, l'organigramme issu de ce décret se contentera des nominations ponctuelles pour l'ensemble des services érigés pour les nécessités du moment.

Compte tenu de cette situation, le Ministère a cru devoir , par décret n° 01774/PR/MJS du 31 décembre 1983 , se doter de structures à la mesure de ses ambitions.

D'autres textes portant sur l'organisation technique et législative des activités de jeunesse ont été créés ; il s'agit notamment de :

- la loi 35/83 du 10 décembre 1983 sur la liberté d'association ;
- l'insertion en 1984 de la journée nationale de la jeunesse qui deviendra par décret n°00404/MEN/JSL/CAB du 24 mars 1985, une fête nationale de la jeunesse ;
- l'ordonnance n° 44/PR/MJS du 15 avril 1974 portant création de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports. Elle prévoit également la formation des animateurs de jeunesse dont le manque de champ d'intervention légalement reconnu, demeure l'une de nos préoccupations.

2.3.3 L'EXPERIENCE DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS.

Les premières expériences des infrastructures socio-éducatifs datent de l'apparition des «cases d'écoute» et du «centre des loisirs des jardins de la Peyrie». Aujourd'hui, on parle d'auberges de jeunesse et de foyers de jeunes.

1. - *Les cases d'écoute.*

L'objet de ces cases d'écoute étant déjà évoqué plus haut, nous nous intéresserons à donner ici les causes de leur disparition en 1973 :

- *augmentation* des récepteurs privés de télévision qui de 1966 en 1973 sont passés de 400 à 800 par an, ce qui a diminué les effectifs de fréquentation des cases d'écoute. Les foyers détenteurs n'éprouvant plus le besoin de se déplacer pour suivre les émissions;

- *insuffisance des moyens* : le budget de fonctionnement de toutes les cases d'écoute n'a pas pu permettre la réalisation de toutes les activités prévues au moment de la conception des projets;

- *encadrement technique local non qualifié* : jusqu'à la date de fermeture, les animateurs recrutés avaient seulement le niveau du Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires (CEPE). Il est apparu rapidement que ces animateurs, insuffisamment formés faisaient triste figure à côté de nombreux étudiants qui fréquentaient les cases d'écoute. Par contre, les personnes intéressées par l'animation et ayant bénéficié d'une formation plus avancée (BEPC) reculaient devant des salaires très dérisoires puisque n'étant que de 18 000 CFA.

2. *Le centre de loisirs des jardins de la Peyrie.*

Il a été créé en 1895 par De CHAVANNES, deuxième lieutenant Gouverneur du Gabon.

Son existence a été marquée par d'importants événements parmi lesquels nous avons noté :

- l'organisation par les femmes Pongwé de danses traditionnelles gabonaises (quadrille des lanciers) en 1961 et chinoise en 1962 à l'occasion des premières fêtes de la République de Chine.

Les dernières manifestations ont eu lieu lors de la visite du président Pompidou à Libreville en 1973. A partir de cette date, la

Peyrie perdit progressivement son rôle de jardin public et de lieu de promenade. L'absence d'animateurs spécialisés et le développement des hôtels modernes en seraient les principales causes. Peu à peu, elle a été délaissée. Elle est actuellement tombée en ruine. C'est pourquoi une décision prise en conseil de Ministres l'a confiée au Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs pour servir de lieu de détente, et de pôle central d'animation culturelle avec un éventail d'activités manuelles, de jeux traditionnels et d'activités sportives.

Cette tentative de remise en valeur de la Peyrie correspondait au souci des autorités politico-administratives de redonner à cette place sa vocation première tout en l'adaptant à de nouveaux besoins liés à la modernisation.

Mais la politique d'austérité décrétée par le Gouvernement après la conférence de l'OUA (Organisation de l'Unité Afrique) n'a pas hélas permis au Ministère de la Jeunesse et des Sports d'atteindre de tels objectifs.

De 1978 à 1981, la Peyrie vécut au rythme de la volonté et de l'imagination des animateurs à qui fut confiée la gestion : réparation des manèges et auto-tamponneuses, aménagement des aires de jeux, ouverture d'un ciné-club et d'un labo-photo, organisation des activités artistiques, le patin à roulette et sports divers.

Faute de moyens pour assurer le fonctionnement de toutes ces activités, le centre s'est de nouveau retrouvé en état de vétusté depuis 1983.

C'est pourquoi la Mairie de Libreville s'en est intéressé puisque constituant le principal point d'attraction pour les jeunes. Dès lors, elle a entrepris auprès des instances suprêmes du pays (Présidence et Assemblée nationale) des démarches pour la récupérer. Elle y est parvenue suite à une décision prise en séance du Conseil des Ministres tenue le 18 juillet 1984 qui lui confie la gestion jusqu'à présent.

DEUXIEME PARTIE.

ANALYSE - DIAGNOSTIC DE LA POLITIQUE
SPORTIVE ET SOCIO-EDUCATIVE

CHAPITRE I. LES PRINCIPALES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES ACTIVITES SPORTIVES.

2.1.1. - LES DISPOSITIONS JURIDIQUES AUX PLANS SCOLAIRE ET CIVIL

a) Au niveau scolaire.

L'enseignement de l'Education physique et sportive au Gabon est régi par le décret 1054/PR/SEJSSC/MEN du 10/10/1972 portant instructions officielles sur l'enseignement de l'EPS dans les établissements scolaires du 1er degré, du second degré, de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur.

Faute d'instructions officielles, l'enseignement de l'EPS était dispensé de façon hétérogène dans les divers établissements scolaires, et les instituteurs, les maîtres et les professeurs d'EPS formés le plus souvent par des instituts étrangers, éprouvaient les plus grandes difficultés pour harmoniser leurs actions et pour donner à leurs séances d'EPS le contenu et l'esprit nouveau que requiert la formation des jeunes gabonais.

C'est pourquoi les présentes instructions officielles se sont proposées, tout en rappelant la place de l'EPS dans la formation totale de l'individu, de préciser les finalités de cet enseignement, de déterminer les méthodes et les procédés pédagogiques à employer et d'arrêter les règles administratives à observer pour atteindre les objectifs fixés.

De par ce décret, l'éducation physique et sportive fait désormais partie intégrante de l'éducation générale, et comme toute forme d'éducation, elle contribue à l'épanouissement physique, intellectuel et moral des individus. En se prolongeant par la pratique sportive, elle est de plus un moyen privilégié de formation sociale et d'intégration des jeunes dans des structures de plus en plus larges pour aboutir à une conscience aiguë de l'unité nationale.

Il est à souligner que l'enseignement de l'EPS est obligatoire du primaire au secondaire, sauf pour les élèves qui bénéficient d'une dispense médicale. Au niveau de l'enseignement supérieur, chaque étudiant pratique la discipline de son choix dans le cadre de l'animation sportive en vue de participer aux divers championnats scolaires et universitaires.

Ainsi, le quota horaire des enseignants a été défini comme suit :

- Professeurs d'EPS

* cours d'EPS	=	13 heures)	
* Association sportive	=	02 heures)	20 heures.
* Centre sportif	=	03 heures)	

- Professeurs adjoints d'EPS

* cours d'EPS	=	16 heures)	
* association sportive	=	02 heures)	21 heures

- Maîtres et Maîtres adjoint d'EPS

* cours d'EPS	=	20 heures)	
* association sportive	=	02 heures)	25 heures
* centre sportif	=	03 heures.)	

La répartition horaire au niveau des élèves et des étudiants est fixée comme suit :

* primaire	=	02 heures 30mn par semaine
* secondaire	=	04 heures par semaine
* supérieur	=	02 heures minimum d'animation.

La pratique du sport de compétition au niveau des scolaires et universitaires est fixée par le décret n° 00951/PR/MJSACSC/DS du 1er octobre 1970 portant création de l'Office gabonais du Sport scolaire et universitaire, et de l'arrêté d'application n° 2297/MENJSL.SDGESP du 03 août 1978 modifié par l'arrêté n° 0145/MJSAC/DGJS du 03 juin 1991 portant statut de l'OGSSU.

L'OGSSU (Office Gabonais du Sport Scolaire et Universitaire) a pour compétence exclusive d'organiser et d'administrer, sous le contrôle conjoint des Ministres chargés des sports, de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, le fonctionnement des associations sportives d'enseignement qui lui sont affiliés.

Il a aussi pour objet et ceci indépendamment des cours d'E.P.S. l'organisation et le développement de la pratique du sport pour les étudiants et élèves gabonais. Il contrôle la régularité des statuts des associations sportives d'Etablissements privés, reconnus d'utilité publique ou placés sous le contrôle de l'Etat. Tenant compte des moyens dont il dispose, il a l'obligation de faire participer tous les élèves et étudiants aux compétitions programmées aux niveaux régional, national et international.

b) – au niveau civil.

Conformément aux dispositions du décret 602/PR/MJSCA/DS du 30 juillet 1969 notamment à son article premier, on désigne par sports civils, l'ensemble des activités sportives pratiquées par des personnes appartenant à des groupements sportifs appelés Association, ligue et Fédération dans le cadre de la politique sportive nationale et de la législation en vigueur sur le territoire de la République gabonaise.

L'article 2 dudit décret précise les rôles de ces différentes instances de l'organisation du sport. Celles-ci ont pour nom :

- l'association sportive,
- la Ligue,
- la Fédération,
- le Comité National Olympique Gabonais,
- le Conseil National du Sport.

Ces différentes instances font l'objet des articles 5, 8, 11 et 15 du décret susmentionné.

Il appartient au Ministère de la Jeunesse et des Sports de fixer le régime général des sports sur le territoire national. Il oriente et

contrôle l'activité de tous les groupements ayant pour but, la pratique de l'Education physique et du Sport et l'organisation des compétitions sportives. Il apporte à l'Education physique et au sport, l'aide morale, technique, matériel, financier utile à leur essor. Il oeuvre au développement de l'esprit sportif, à la formation d'une élite et à la promotion des cadres en vue de leur insertion dans les circuits de production (article 3, 5 du décret en question).

2.1.2. LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Elle est définie par l'article 5 comme étant un groupement de personnes en vue de pratiquer les sports de leur choix. Elle est soumise aux dispositions de la loi 35/62 du 10 décembre 1962 qui fixe les modalités de fonctionnement de celle-ci. Elle est affiliée à la Fédération par l'intermédiaire de la ligue, de la discipline sportive pratiquée.

2.1.3. LES LIGUES.

Selon l'article 8, la ligue est l'organisme sportif ayant pour but d'organiser et de contrôler dans le cadre régional, la pratique des activités sportives dans une discipline donnée, de procéder à la formation des clubs et de créer un lien entre ceux-ci ; comme l'association, elle est soumise à la loi 35/62 du 10 décembre 1962, et ne peut être fonctionnelle qu'après agrément du Ministère des sports ; elle est placée sous le contrôle technique, moral, matériel et financier du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Elle est affiliée à la Fédération de la discipline pratiquée.

2.1.4. LES FEDERATIONS.

Dans le cadre de la politique sportive nationale, la Fédération est l'instance sportive ayant pour mission l'organisation des concours, des compétitions ou de toutes autres formes d'activités sportives dans une discipline donnée à l'intention des ligues sportives civiles légalement constituées et régulièrement affiliées

conformément à la législation sportive et dans le respect des statuts (Article 11).

La Fédération est également soumise aux dispositions de la loi 35/62 du 10 décembre 1962 relative aux associations. Elle est placée sous le contrôle technique, moral, matériel et financier du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Elle ne peut exercer son autorité qu'après agrément du Ministre de la Jeunesse et des Sports et sa reconnaissance par le Ministère de l'Intérieur.

2.1.5. LE COMITE NATIONAL OLYMPIQUE.

Il a la responsabilité et le pouvoir unique de promouvoir le mouvement olympique sur l'étendue du territoire national, de préparer la représentation du Gabon aux jeux olympiques, aux jeux régionaux. Contrôlé par le C.I.O., il a pour mission de veiller au respect des règles de l'amateurisme. Il est soumis aux dispositions de la loi 35/62 du 10 décembre 1962.

Placé sous le contrôle moral, technique, financier et matériel du Ministère de la Jeunesse et des Sports, il vient en aide aux différentes fédérations à partir des subventions qui lui sont versées par l'Etat, le Comité International Olympique (C.I.O) et autres organismes (Article 15).

2.1.6. LE CONSEIL NATIONAL DU SPORT.

Créé par la loi 38/62 du 10 Décembre 1962, le Conseil National du Sport a pour rôle de définir la politique nationale en matière d'activités sportives. Malheureusement ses dispositions n'ont jamais été mises en place.

CHAPITRE II. LES REALITES PRATIQUES DU SPORT GABONAIS.

2.2.1. LE CONSTAT PAR RAPPORT AUX DISPOSITIONS JURIDIQUES.

Malgré les bonnes dispositions réglementaires dont nous avons parlé plus haut, l'on peut constater qu'à l'heure actuelle, la volonté politique de l'Etat n'a pas été suivie d'effets. La plupart de celles-ci n'ont pas été exécutoires.

En effet, sur le plan éducationnel, il se trouve que sur plus de 347 600 élèves (primaire et secondaire) et près de onze mille trois cent soixante seize (11 376) étudiants, l'encadrement pédagogique n'est assuré que par 1136 enseignants répartis comme suit :

- 1115 pour les établissements primaires,
- 106 pour le secondaire,
- 02 pour les Universités,
- 04 pour les écoles spécialisées,

soit une moyenne de 0,9 enseignants par établissement, soit un total de 1113,5 élèves par semaine de cours pour chaque enseignant.

Ceci démontre suffisamment l'oubli de l'Etat sur cet aspect essentiel de l'essor du sport national.

Il est à noter que sur l'ensemble des Etablissements scolaires, 90 % au moins sont dépourvus d'installations sportives. Ceci a pour conséquence l'absence totale de pratique d'activités physiques et sportives par les élèves. Il s'agit là d'une des causes étant à l'origine de la faiblesse du sport gabonais.

En outre, cette situation a pratiquement porté préjudice à l'organisation du sport scolaire et universitaire dont les conséquences sont :

- les enseignants travaillant au dessus de l'horaire normal, ne peuvent assurer l'animation sportive et l'encadrement lors des compétitions ;

- le refus d'achat du matériel sportif par les chefs d'établissements rend davantage difficile leur tâche alors que la loi des finances prévoit au chapitre 47 relatif aux charges spécifiques, la prise en charge de cette dépense ;

- l'OGSSU (Office Gabonais du Sport Scolaire et Universitaire) a vu ses dotations budgétaires s'élever à plus de 100 million de francs CFA, plus précisément à partir de 1974, ce qui a expliqué la bonne prestation du Gabon lors des premiers jeux d'Afrique Centrale en 1976. En effet, au moins 90 % des sportifs étaient issus du championnat scolaire et universitaire.

Avec la crise, ce budget a été ramené à quinze millions (15 000 000) de francs CFA étant entendu que cette somme ne supportait pas la main d'oeuvre temporaire et l'achat du carburant. Les fournitures de bureau sont passées de deux millions (2 000 000) de francs CFA à trois cent vingt mille (320 000) frs ; ceci n'a plus permis à l'Office de procéder à une large diffusion de ses programmes et autres. Les championnats nationaux qui regroupaient toutes les disciplines à Libreville ont connu une désintégration presque totale.

En conséquence, les Fédérations et les Clubs, n'ont plus eu la possibilité de déceler les jeunes talents.

Les difficultés sont devenues plus grandes au niveau du Sport civil à partir du moment où, le seul pourvoyeur de moyens reste l'Etat. En effet, l'organisation des différents championnats dans toutes les disciplines étaient et sont jusqu'à ce jour à la charge de l'Etat.

Pour un total de treize (13) fédérations nationales et plus de dix (10) associations de jeunesse, la dotation spéciale pour le recouvrement des dépenses des activités sportives est passée de trois cent millions (300 000 000) de francs à cinquante millions (50 000 000) de francs CFA ; c'est à dire une moyenne de deux millions cent soixante treize mille cent quatre vingt treize (2 173 193) frs CFA. Un tel budget ne peut faire fonctionner ces

fédérations qui sont tenues de verser aux différentes ligues provinciales, une partie de cette somme. Cette situation a entraîné un découragement total au sein des dirigeants de ces mouvements sportifs

2.2.2. LES INFRASTRUCTURES.

a) – au niveau scolaire et universitaire.

Comme indiqué au paragraphe précédent, l'absence d'installations sportives demeure au Gabon. Sur 1227 établissements scolaires et supérieurs, seuls 11 disposent d'infrastructures à peu près fiables.

L'éloquence de ce déficit prouve à suffisance le manque d'intérêt des autorités à l'égard de la politique de promotion des activités physiques et sportives.

Ce manquement n'est pas resté sans conséquences directes pour le sport civil. En effet, c'est à partir du sport scolaire et universitaire que les associations sportives, clubs, ligues, fédérations ont la possibilité de puiser les ressources humaines dont ils ont besoin pour la formation de leurs différentes sélections ; sans perdre de vue au préalable qu'il n'existe nulle part ailleurs au Gabon des entités de type sport-études pouvant pallier ces déficits.

b) – Au niveau civil.

Comme pour le sport scolaire et universitaire, le sport civil connaît également des difficultés considérables que nul ne peut en douter.

Au point de vue installations sportives , seules neuf préfectures et sous-préfectures sur les 46 que compte le Gabon disposent d'un stade de foot aux dimensions réglementaires. Le reste des disciplines en dehors du Basket-ball qui a deux (02) gymnases à Libreville, sont pratiquées sans installations adéquates.

Cependant, il existe au niveau de certains clubs assez bien nantis des terrains en très bon état. Mais ceux-ci appartiennent à de grandes sociétés telles que Shell-Gabon, Elf-Gabon et COMLOG qui organisent d'importantes compétitions uniquement réservées à leurs sportifs et autres personnels.

De ce qui précède, nous pouvons déduire une fois de plus que la volonté politique n'a pas su allier la théorie à la pratique. Les prestations de nos différentes sélections démontrent très largement le manque d'intérêt que les pouvoirs publics accordent au sport, alors que celui-ci, pris comme phénomène social, devient un moyen pour déterminer les hiérarchies économiques et politiques entre les nations.

2.2.3 LES MOYENS FINANCIERS.

Le budget annuel de l'Etat gabonais est d'un maximum de huit cent quarante sept milliard (847 000 000 000) de frs CFA par an, alors que celui du Département de la Jeunesse et des Sports n'atteint guère un milliard. Dès lors, les possibilités de réalisation de projets de grandes envergures pour le développement de l'Education Physique et du Sport se trouvent considérablement réduites.

L'Etat, en orientant ses priorités vers les domaines comme la santé, l'agriculture, les infrastructures routières et l'Education en général, oublie que les activités sportives et socio-culturelles constituent l'une des bases de promotion sociale du citoyen. En effet, tout développement socio-économique n'est possible que si la population d'une nation est équilibrée aussi bien mentalement que physiquement.

L'insuffisance incontestable du budget du Ministère de la Jeunesse a fait que les fédérations et les ligues, chargées de promouvoir le sport au niveau civil n'ont pu mener à terme leurs programmes d'activités. C'est ainsi que l'on a constaté que :

- les championnats étaient inachevés,

- la formation des cadres et des jeunes dans divers domaines n'avaient pas été assurée,
- une mise au vert et stages régulièrement annulés par faute de moyens financiers ;
- une limitation des déplacements,
- une absence de prises en charge des officiels et encadreur,
- une négligence de la maintenance des quelques installations sportives acquises difficilement et chèrement entraîne de cette façon la dégradation de celles-ci,
- une impossibilité d'achat d'effets sportifs si la Direction Générale du Budget ne vole pas au secours de ce Ministère.

2.2.4. LES RESSOURCES HUMAINES.

Si on tient compte des statistiques que nous possédons en matière de cadres, il est facile de déduire que les 316 enseignants d'EPS et les 15 conseillers sportifs fonctionnels en ce moment ne peuvent couvrir les besoins des 1227 établissements scolaires et universitaires, 13 fédérations et associations nationales et l'encadrement technique dans les 46 préfectures et sous préfectures.

Comme nous l'avons précisé plus haut, le sport est un moyen de déterminer les hiérarchies politiques et socio-économiques entre les nations, ceci nous amène alors à rechercher les voies et moyens pour une mise en pratique de cette théorie.

Ainsi, ce point de vue va nous obliger à définir quelques principes essentiels qui doivent régir le sport.

De nos jours, nous ne pouvons pas parler des bienfaits du sport sans pour autant justifier l'organisation rationnelle du rendement du corps humain. En effet, le sport incarne de façon exemplaire le principe de rendement. Il lui donne une existence visible pour les larges masses.

En tout cas, on ne peut pas parler de sport là où n'existerait pas la recherche consciente et systématique du rendement. Comme le souligne la Charte Internationale du Sport, le sport et le jeu ne sont

pas concevables sans la volonté du rendement, sans la compétition et les championnats. Les hautes performances donnent de nombreuses impulsions ; la société également attend du sport qu'il réalise un rendement. De même, les théoriciens d'aujourd'hui comme DURING, professeur à l'INSEPS de Paris XII, estiment que le « Rendement est la caractéristique fondamentale du sport : la recherche de la performance, d'une performance encore plus grande du record ».

En tout cas, le sport est essentiellement et primordialement la recherche du rendement corporel. D'autre part, l'idée sportive repose essentiellement sur l'idée de hiérarchie physique consacrée. Toute l'institution sportive est une institution fortement hiérarchisée à tous les niveaux. Le Baron *Pierre de COUBERTIN*, père de l'Olympisme définissait de manière très classique le sport comme une "« aristocratie», une «élite» et bien entendu une aristocratie de même origine". Cette élite a pour lui une fonction pédagogique d'exemple. Les champions sont des modèles qui entraînaient l'ensemble du système, un peu comme une locomotive.

Le premier type de hiérarchie est constituée par celle des disciplines. Tous les sports ne sont pas appréciés de la même manière. Il y a par exemple : le Football, l'athlétisme, et les sports secondaires. Cette stratification hiérarchique du sport est implicitement ressentie par les sportifs eux-mêmes. Les préparations aux grandes compétitions, les primes allouées à chacun d'eux suivant la discipline et leur réinsertion dans la vie active ne s'effectuent pas toujours de la même manière.

Un autre type de hiérarchie qui a des conséquences politiques importantes est la hiérarchie entre les nations sportives. Sur le marché de la compétition sportive internationale, les nations sont classées suivant le nombre de médailles qu'elles ont décrochées. Les commentateurs sportifs établissent un classement d'après le nombre de médailles. Or, argent ou bronze, le nombre de participants et le nombre total d'habitants. Les USA, l'Allemagne sont considérés aujourd'hui comme des nations les plus sportives

du monde. La comparaison qui s'opère alors sur la scène internationale est celle des taux de rendement, de modes de productions sportives. Une nation qui « produit » annuellement une centaine de sportifs de très haut niveau est une grande nation sportive avec une bonne infrastructure de production.

A partir de cette analyse réaliste que certains chercheurs se font sur l'épanouissement de l'homme (au sens large du mot) à partir des Activités sportives et socio-culturelles, comment le Gabon pourrait-il s'organiser pour atteindre cet objectif et surtout être présent au concert des Nations .

Par rapport aux activités sportives, les activités socio-éducatives ou culturelles par le biais de l'Education populaire connaissance aussi une histoire et une évolution.

CHAPITRE III. LA SITUATION ACTUELLE DE L'ANIMATION.

Depuis 1985, la politique du département de la Jeunesse et des Sports en matière d'éducation populaire s'est vue orientée vers la création d'auberges, de foyers de jeunes et d'associations de jeunesse.

Face à une telle initiative, nous constatons que ces nouvelles structures manquent de personnel d'encadrement qualifié.

Les animateurs initialement formés pour cette tâche ne s'occupent pas hélas de l'intégration et de l'insertion de jeunes en provenance du milieu extra-scolaire. Ils n'interviennent en fait qu'en milieu scolaire. Ceci contribue à la marginalisation des jeunes qui n'ont pas eu la chance de fréquenter l'école ou qui simplement, pour une raison ou pour une autre, ont été exclus.

2.3.1 L'EMPLOI DES ANIMATEURS.

L'une des caractéristiques de la structure de la population africaine est l'importance relative des jeunes. L'Afrique est le seul continent où le pourcentage des jeunes par rapport à la population totale ne devrait pas cesser de croître. Etant de 19 % en 1950, les jeunes de 15 à 24 ans devraient atteindre 30 % de la population active en l'an 2 000.

L'urbanisation rapide enregistrée au cours des dernières décennies s'est traduite par une concentration croissante des jeunes dans les centres urbains. Dans la plupart des pays d'Afrique noire, 62 % des chômeurs sont constitués des jeunes âgés de 15 à 24 ans. Parmi eux, il y en a qui ont abandonné l'école, le collège ou l'université.

Pour assurer l'encadrement de ses jeunes chômeurs, le Gabon s'est doté d'un établissement de formation de cadres chargés d'animer les activités d'éducation extra-scolaire en matière de jeunesse. Il s'agit de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports qui forme

les maîtres d'Education Physique et Sportive et les animateurs de jeunesse.

De 1980 à 1990, 114 animateurs ont été formés. Ils sont tous employés par la Fonction publique et exercent pour la plupart dans les lycées et collèges ; le reste dans les services administratifs. Dans les établissements scolaires, le manque de texte juridique ne permet pas aux animateurs de faire valoir et de défendre leur point de vue ; ce qui signifie que leur programme d'activités fonctionne selon l'humeur du chef d'établissement.

2.3.2. LES AUBERGES ET LES FOYERS DES JEUNES.

Ils constituent des structures d'accueil pouvant être très importantes dans le cadre d'exécution des programmes d'éducation populaire. Actuellement, le Gabon ne possède que deux auberges et un foyer de jeunes qui sont :

- l'auberge de jeunesse de Mouila (Province de la Ngounié). Elle comprend une bibliothèque et un restaurant. Sa capacité d'accueil est de 30 lits ;
- l'auberge de jeunesse de Port Gentil (Province de l'Ogooué - Maritime), dont les travaux restent en chantier depuis 1993 ;
- le foyer des jeunes de Lebamba (Ngounié Sud) qui est un don des « Lions-Club » à l'Etat gabonais. Il est opérationnel depuis avril 1985 et comprend une bibliothèque, un labo-photo, une salle de projection et des aires de jeux.

L'on peut dès lors constater en ce moment, le Gabon, après 33 ans d'indépendance, n'a pas encore, à proprement parler, investi dans le secteur des équipements socio-éducatifs. Les opérations jusqu'ici programmées coup par coup ne répondent pas à une politique d'équipements adéquats.

S'agit-il d'un manque de politique réelle en matière d'équipements socio-éducatifs, d'une incompréhension du rôle de l'animation, ou d'une volonté délibérée de transformer en actions concrètes les

discours qui abondent autour de la question ? Telles sont les questions sur lesquelles devra méditer toute personne éprise du développement de l'animation socio-éducative au Gabon.

2.3.3. LES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE.

Les associations de jeunesse sont l'un des principaux creusets de l'action socio-éducative et culturelle. Elles ont pour caractéristique leur diversité (associations artistiques, culturelles, artisanales, sportives, politiques, etc.). On estime à plus d'une centaine le nombre d'associations de toutes sortes créées par la loi 35-82 du 10 décembre 1962 qui leur donne une existence légale et un cadre juridique.

Pour notre part, nous nous contenterons de parler des associations de jeunesse agréées par le Ministère de la jeunesse et des sports. Elles sont placées sous la tutelle de la Direction de la Jeunesse et des activités socio-éducatives. Elles sont réparties en 04 fédérations et 02 associations autonomes composées comme suit :

1- *Fédération du scoutisme Gabonais* : 03 associations.

Elle comprend trois associations regroupant :

- les éclaireuses et éclaireurs du Gabon
- les éclaireurs unionistes du Gabon
- les scouts et guides catholiques du Gabon.

2. - *Fédération catholique des mouvements.*

Il s'agit de :

- scouts et guides catholiques du Gabon
- jeunesse ouvrière chrétienne (JOC)
- génération nouvelle (GEN) ;
- jeunesse estudiantine chrétienne (JEC) ;
- coeurs vaillants, âmes vaillantes
- chevaliers de l'immaculée.

3. *Association des jeunes artistes à Libreville comprenant 08 clubs dont les sièges sont :*

- Biéri,
- Moatchim,
- Kouka,
- Dikoguy,
- Moumbi,
- Biyeyeme,
- centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active gabonaise (CEMEAG),
- Union des jeunes Gabonais (UJEG) : école du cirque.

Ces associations reçoivent du Ministère de la jeunesse et des sports des subventions annuelles de fonctionnement. Pour chacune d'elle, le montant de ces subventions varie selon l'importance du projet d'activités et des justificatifs de l'utilisation des subventions antérieures. Pour l'exercice 92, elles se sont élevées à la somme de 20 000 000 contre 16 750 000 de francs CFA en 1991.

Pour faire face à toute éventualité, la Direction de la Jeunesse et des activités socio-éducatives dispose d'une marge financière qui lui permet d'organiser ses activités internes et d'apporter une aide spéciale aux activités organisées. Les prévisions budgétaires pour l'exercice 92 envisageaient cette marge à la somme de 44 885 000 de francs CFA.

Ces subventions dont la courbe varie d'une année à une autre constituent les seules ressources mises à la disposition du secteur de la jeunesse pour le développement de ses activités.

Comme on peut le constater, seuls les jeunes organisés en association ou appartenant au système scolaire bénéficient des activités d'animation et des aides octroyées par l'Etat. Une utilisation plus équitable de ces modestes ressources consisterait à investir en priorité pour l'acquisition d'infrastructures dont la rentabilité bénéficierait à tous.

2.3.4. LES MOYENS FINANCIERS AFFECTES AU DEPARTEMENT JEUNESSE ET SPORTS.

La question fondamentale qui s'est posée à ce stade de réflexion, est de savoir dans quelle mesure la politique envisagée pourra s'appuyer sur des moyens financiers cohérents.

Jusqu'ici, toute la politique en faveur de la jeunesse et des sports repose essentiellement sur les moyens de l'Etat. Les crédits alloués s'inscrivent dans trois chapitres : le fonctionnement, l'investissement et les postes budgétaires.

a) - le budget de fonctionnement.

Les budgets alloués restent modiques au regard des missions dévolues au Département jeunesse et sports :

- 1990	431 000 000
- 1991	400 000 000
- 1992	310 000 000

La moyenne sur les trois derniers exercices budgétaires des dotations de fonctionnement représente 380 000 000 frs CFA soit environ 1,06 % du budget national.

b) - le budget d'investissement.

A ce niveau, la situation connaît une évolution en dents de scie.

- 1990	180 000 000
- 1991	340 000 000
- 1992	200 000 000

Les crédits d'investissements représentent 234 000 000 frs CFA/an. Les installations sportives qui, pour la plupart, datent de plus de 15 ans connaissent une constante dégradation.

Dans le domaine de la jeunesse, il est patent de relever l'absence notoire d'infrastructures de base tant dans la capitale qu'à l'intérieur du pays.

c) – les postes budgétaires.

Destinés au secteur jeunesse et sport, les postes budgétaires permettent l'intégration de 1988 à nos jours, de 100 agents en moyenne par an.

Cependant, leur nombre, si impressionnant soit-il ne résout malheureusement pas le problème des intéressés au sein de leur Département de tutelle qui s'est vu obligé de geler leur formation initiale.

Le constat qui se dégage de cette situation est que même dans les grandes agglomérations qui voient le jour, la grille d'urbanisation ne tient pas compte de la pratique des activités sportives et socio-éducatives. Quelques rares établissements scolaires (primaires et secondaires) disposent d'installations sportives adéquates. Dans les quartiers déshérités, les activités de détente et de divertissement sont réduites en une fonction de consommation dans les bistrotts, les bars dancing, les boutiques.

Nous sommes donc loin du principe 7 de la déclaration universelle des droits de l'homme (ONU le 20 décembre 1948) selon laquelle : « l'enfant doit avoir toute possibilité de se livrer à des jeux et à des activités récréatives qui doivent être orientées vers de fins visées par l'éducation ». (ONU - Journée Mondiale des Enfants).

En effet, l'éducation de base qui intervient au moment de l'autonomie du jeune devait s'appuyer non seulement sur les mouvements de jeunesse, mais également sur les équipements socio-éducatifs. En milieu rural, « le corps de garde » constitue une illustration éloquente. Il reste par excellence le seul coin sympathique où les jeunes apprennent les principales techniques

artisanales tels que la sculpture du bois et de la pierre de Mbigou, le tissage du raphia et de la paille, la vannerie.

Du corps de garde à la cour, les jeunes peuvent se livrer à des jeux divers. Ce corps de garde a constitué l'une des structures ayant permis aux jeunes de s'imprégner des valeurs de l'éducation traditionnelle. En milieu urbain, les équipements socio-éducatifs et culturels doivent jouer ce rôle.

TROISIEME PARTIE

PROPOSITIONS ET SUGGESTIONS.

CHAPITRE I : POUR UNE AMELIORATION DE LA GESTION DES STRUCTURES D'ENCADREMENT SPORTIF ET SOCIO-EDUCATIF

Tout système de production n'est rentable que s'il dispose de tous les éléments nécessaires à son fonctionnement. C'est pourquoi en faisant ressortir les points saillants des maux dont souffre actuellement le sport gabonais, notre souci est de susciter le cadre de référence sur lequel s'appuieraient toutes nos propositions et suggestions dont le but est d'apporter un véritable changement dans les domaines de la formation des cadres, des infrastructures et des moyens financiers.

Dans la même logique, il convient de cerner le pourquoi de la création des Centres sportifs publics à caractère commercial et leur impact sur le plan économique et socio-culturel.

Ce faisant, nous présentons ici les problèmes que connaît le sport gabonais de nos jours :

1 - Sur le plan national, il y a comme une absence de prise de conscience des populations de l'importance du sport dans le développement d'un pays. Ce fait se traduit par une situation qui influe sur le pouvoir décisionnel et se vérifie par la faible part allouée au sport : 0,22% par rapport aux budgets des autres Ministères.

2 - La structure organisationnelle du mouvement sportif gabonais dont le Ministère de la jeunesse et des Sports est le garant, se présente de manière anarchique. En effet, les textes juridiques à partir desquels la pratique du sport pourrait s'articuler font défaut.

3 - Le sport a évolué et ses outils de gestion ont été perfectionnés, mais malheureusement au Gabon, on est toujours au stade d'amateurisme primaire dans ce domaine. C'est ainsi que dans notre Pays, la gestion du sport civil a été confiée à des bénévoles qui n'ont aucune formation de base.

4 - En matière de gestion des ressources humaines, il y a une absence de dynamisme favorable à un meilleur rendement. Cela s'explique par le manque de communication entre le sommet qui est la plus haute instance de décision du Ministère de tutelle et la base. Cette dernière est évidemment le support indispensable au bon fonctionnement de l'ensemble de notre système de production.

Il y a aussi cette absence de politique d'émulation, de recherche dans le domaine du sport et celui des activités socio-culturelles. Cela s'est traduit par la création des cités et d'établissements scolaires sans aires de jeux, ni salles de lectures et de spectacles.

On constate souvent l'obstruction intellectuelle dont sont victimes les cadres sortis des grandes écoles, et dont les connaissances scientifiques heurtent les pesanteurs de l'entourage enclin à la routine.

Dans l'état actuel des choses, il s'agit certainement d'imaginer et de suggérer un type d'organisation susceptible d'être mis à la disposition des populations et plus particulièrement de la jeunesse. Cette organisation devra être capable d'assurer leur encadrement et à favoriser leur épanouissement. Rappelons encore s'il en est besoin que sans une transformation sociale et économique des jeunes, on ne saurait concevoir une politique réelle dans ce domaine.

3.1.1 - LA FORMATION DES CADRES

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports, tout comme les autres départements du Gouvernement gabonais, bénéficie annuellement de postes budgétaires octroyés par l'Etat. Contrairement aux autres secteurs, les responsables de ce Département ont toujours joué au protectionnisme de postes clés et ce, au détriment de la formation en grand nombre des cadres.

C'est pourquoi, une nouvelle politique de formation doit être pensée et mise en pratique afin de remédier à court, moyen et long

terme à une telle situation qui pénalise l'insertion des activités physiques et sportives dans tous les secteurs possibles au bénéfice des pratiquants.

Comme structure de formation, le Gabon dispose d'un Institut National de la Jeunesse et des Sports créé par ordonnance n°44/PR/MJS du 15 avril 1974. Celui-ci a une capacité d'accueil de six cent (600) étudiants.

Etant donné que nous avons un problème de priorité par secteur d'ordre d'enseignement, un accent particulier doit être mis d'abord sur l'initiation au primaire et ensuite sur la perfection du geste dans le secondaire.

Si d'ici quelques années cette institution forme 100 maîtres et 50 professeurs par an, une large partie des besoins en matière d'enseignement des activités physiques et sportives sera couverte.

Il y a aussi que le Gabon, jouissant d'une audience remarquée auprès de certains grands pays occidentaux, pourrait bénéficier de l'aide de ces derniers pour assurer la formation de certains cadres spécialisés dans divers domaines telles que : la médecine sportive et la maintenance des équipements.

Au plan administratif, certains cadres, en particulier les inspecteurs de la jeunesse et des sports, peuvent être amenés à faire des formations supplémentaires ayant trait à la spécialisation dans les disciplines comme l'économie, la gestion des ressources humaines, le droit sportif et administratif. Ceci pourrait éviter à notre Département d'élaborer des textes réglementaires présentant des vides juridiques, de prendre certaines décisions à caractère néfastes au bon fonctionnement du système régissant le sport national.

Nous avons dit plus haut que le sport jouait un rôle prépondérant dans le processus du développement général de l'homme. Il contribue à l'épanouissement total du citoyen. Son importance

institutionnelle fait que loin d'apparaître comme une activité improvisée et libre, il s'identifie de plus en plus à une technique au sens propre du mot, c'est-à-dire à un ensemble complexe et articulé d'opérations rigoureusement et rationnellement définies et subordonnées à une fin toujours plus parfaite. Autrement dit, le sport est devenu une pratique savante avec d'une part, un système théorique et opérationnel de jour en jour plus lourd, et, d'autre part un ensemble d'instruments d'exécution et de contrôle de plus en plus perfectionné. Cela est particulièrement manifeste dans le rôle croissant que le sport contemporain donne à la mesure et, corrélativement, à la recherche du rendement et du record.

Chaque saison sportive voit apparaître, avec de nouveaux records, non seulement des nouvelles techniques motrices et du nouveau matériel plus adapté, mais aussi des instruments de mesures plus précis et plus fidèles.

Pour être en parfaite harmonie avec ce point de vue, il est important que l'Etat gabonais s'implique de manière effective dans une politique d'investissement en matière d'infrastructures sportives pour combler son manque manifeste de moyens pour la pratique des Activités Physiques et Sportives. C'est dans ce sens que nous proposons ci-après des schémas d'acquisition de matériel et d'infrastructures sportives suivant différents niveaux et selon les disciplines.

3.1.2. LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES, UNIVERSITAIRES ET CIVILES.

a) – Enseignement primaire.

Chaque école doit en principe, avant d'être construite, faire l'objet d'une étude de son site afin d'y construire un ou des plateau (x) omnisport (s) pouvant permettre la pratique réelle de plusieurs disciplines sportives ; l'objectif dans cet ordre d'enseignement étant l'animation sportive multidisciplinaires. Ceci éviterait que l'enfant découvre le sport à l'âge adolescent. Un plateau peut se

présenter sous la forme d'un cercle de 350m avec un rectangle au milieu, lequel peut être divisé en quatre autres petits rectangles. Cela permettrait à l'enseignant de répartir sa classe en 05 groupes. Chaque groupe étant placé sous la responsabilité d'un élève ; l'enseignant jouera le rôle de coordonnateur.

La participation des élèves à leur propre encadrement développe chez eux l'esprit d'autodiscipline, d'entraide, de responsabilité, de sens de l'organisation, du respect d'autrui, du respect des règles et du sens civique. Ce faisant, ils prennent goût à la pratique des Activités Physiques et Sportives et ainsi, ils sont à même d'organiser celles-ci de façon informelle en dehors du cadre scolaire et pendant les congés scolaires. Dès lors, une bonne partie des conditions d'une pratique régulière et disciplinée des A.P.S. sont réunies pour ainsi permettre à tout enfant qui s'y adonne d'échapper à la délinquance juvénile, fléau qui, a tout moment, guette notre jeunesse.

b) – Enseignement secondaire et supérieur.

Comme au primaire, chaque entité scolaire devrait être dotée d'installations sportives réglementaires quant à leurs dimensions. C'est à ce niveau surtout et à partir du second cycle que l'initiation à la spécialisation commencent. Ces équipements sportifs vont permettre aux enseignants non seulement d'assurer en toute quiétude leurs cours, mais surtout d'exécuter l'ensemble de leurs programmes. C'est de cette manière que seront découverts les jeunes talents devant participer aux championnats scolaires et universitaires. Parmi eux, devront émerger les plus doués qu'il faudra d'abord orienter avant de les soumettre à des entraînements plus spécifiques devant faire d'eux la future élite de la Nation.

A ce niveau, il convient également d'impliquer les élèves dans l'organisation matérielle et pédagogique de l'enseignement des A.P.S. De même que pour l'entraînement, les sportifs de haut niveau devront être associés à la conception et à la conduite de l'entraînement sportif. Les qualités que l'on pourrait voir se

développer dans un tel contexte de collaboration et d'apprentissage auraient pour nom : la sociabilité, la discipline par le respect des règlements, le civisme, le fair play, la capacité de gérer la chose publique et de se prendre soi-même en charge. Ces qualités, après avoir atteint leur plein développement, devraient faire de ces jeunes de futurs adultes capables de diriger le mouvement sportif.

c) Au niveau civil.

La performance est la résultante de la compétition après un entraînement bien orienté et adapté à l'environnement.

Aussi pouvons-nous affirmer que la performance est la mesure du rendement corporel au cours d'une épreuve de compétition. Donc la performance étant évolutive, il est pertinent de reconnaître que le corps constitue également une machine perfectible. Cette perfection n'est possible que si tous les éléments intervenants au profit de celle-ci sont réunis.

Si le Gabon veut rejoindre le peloton de tête que forment les nations sportives, il va falloir avant tout que son Parlement, son Gouvernement et son Conseil Economique et Social se concertent pour se mettre d'accord pour une option de politique réelle d'investissement en matière d'infrastructures sportives sans lesquelles, toute possibilité de réalisation de bonnes performances ne serait qu'utopie.

Après l'acquisition ô combien onéreuse d'équipements et d'infrastructures sportifs, il est souhaitable que l'Etat mette à la disposition du Département de la Jeunesse et des Sports des moyens financiers et humains afin d'en assurer la maintenance.

CHAPITRE II. PLAN D'INVESTISSEMENT EN MATIERE D'ACTIVITES SPORTIVES ET SOCIO-EDUCATIVES

Aujourd'hui, les statistiques sur notre équipement sportif montrent le manque d'intérêt que les pouvoirs publics gabonais accordent au sport. A ce titre, il serait judicieux pour le court et long terme que nous propositions à ces mêmes pouvoirs publics un plan d'investissement dans ce domaine capital.

3.2.1. LE MODELE DE CENTRE OMNISPORTS.

Etant donné que l'Etat est le seul pourvoyeur des budgets d'investissement et de fonctionnement, il pourrait lui être fait obligation de doter tous les neuf chefs lieux de Province d'un centre omnisports. Le Centre Omnisports est un véritable complexe, disons un ensemble d'infrastructures comprenant à la fois une piscine de type olympique, une piste d'athlétisme de catégorie A, des aires de jeu, toutes disciplines confondues, un gymnase, une ou plusieurs salles de lectures et de spectacles, une infirmerie et un restaurant ; le tout entouré d'un mur disposant de guichets d'entrée.

Sur le plan réglementaire, les domaines de compétences des centres pourraient être définis en collaboration avec tous les partenaires publics et privés.

Dans les villes érigées en communes, les autorités municipales, dans le cadre de l'investissement social, pourraient prendre en charge l'aménagement des structures au profit de leurs citoyens.

Dans les départements, les collectivités locales auraient à jouer le même rôle. Dans ce contexte, les opérateurs économiques (exerçant des activités d'ordre industriel et commercial) auraient à prendre des dispositions relatives aux oeuvres sociales dans leur gestion budgétaire tout en venant en aide à l'Etat.

Comme dans le cas de la formation des cadres et en fonction de la nature du projet, le Gabon peut faire appel à ses partenaires occidentaux (organismes internationaux ou organisations non gouvernementales) pour investir dans ce domaine.

3.2.2. L'IMPACT DES CENTRES AUX PLANS DE LA FORMATION, DES FINANCES ET DES RELATIONS HUMAINES.

Les activités de ces centres devraient traduire l'intérêt que l'Etat, par l'intermédiaire du Ministère de la Jeunesse et des Sports, porte aux problèmes et aux aspirations de la jeunesse gabonaise.

Le fonctionnement de ces centres pourrait mettre l'accent sur les activités susceptibles de permettre à cette jeunesse d'acquérir de nouvelles expériences en matière d'initiation et de compétition sportives, d'avoir une ouverture d'esprit beaucoup plus large devant la conduire au brassage de ses différentes sensibilités tout en favorisant son éducation morale, physique et intellectuelle.

Ces centres devront être des lieux de vulgarisation, de la formation en matière de vulgarisation du métier aux sports. C'est en disposant des cadres ainsi formés que ces lieux pourront constituer un moyen d'incitation des jeunes à la pratique des activités physiques et sportives. A moyen terme, ceci devrait être bénéfique au sport gabonais étant donné qu'il aura enfin la possibilité de former une élite sportive pérenne puisqu'ayant toujours à sa base une masse de pratiquants sans cesse grandissante.

Sur le plan financier, d'importantes recettes pourraient être générées à partir de l'organisation des compétitions sportives et culturelles et de la location des infrastructures au niveau national et international. Il y a aussi que parallèlement à la création de ces centres, et en étroite collaboration avec ceux-ci, des investisseurs (nationaux ou étrangers) seraient appelés à ouvrir des unités commerciales pour la vente locale d'équipement sportifs et, en conséquence, payer des taxes assez substantielles au Trésor Public.

Au plan de la santé, une communauté dont les citoyens pratiquent en masse les activités physiques et sportives à près de 80 % de la population, est moins exposée aux maladies et aux accidents de travail souvent causés par une fatigue à la fois intellectuelle et physique favorables à la réalisation de gestes inadaptés à la (ou aux) tâche (s) à effectuer. La réduction considérable de ces accidents devraient avoir comme effet immédiat sur l'économie nationale l'augmentation importante et très rapide du rendement des travailleurs.

Au plan des relations humaines :

* - Les grands rassemblements qu'ils soient culturels ou sportifs, nationaux ou internationaux organisés au sein ou en dehors des centres omnisports, permettent le raffermissement de l'unité nationale et favorisent des échanges fructueux sur tous les plans entre les peuples ;

* - la vie associative offre aux individus d'une même communauté de jouir de l'existence ô combien joyeuse que leur refuse assez souvent la vie quotidienne sous son aspect individuel ou même familial. Elle est susceptible de prendre en charge les jeunes soit en les formant, soit en les aidant à occuper sainement leurs loisirs par une pratique régulière des Activités culturelles, physiques et sportives. C'est de cette façon, en partie, que notre jeunesse pourrait échapper à un fléau mondial qu'est la délinquance.

Au plan social, la réalisation de ces différents centres va nécessairement avoir un impact en matière de réduction du chômage. En effet, la gestion de ces complexes ne peut être assurée que par des fonctionnaires spécialisés dans ce domaine et également par des contractuels recrutés par l'administration de ces structures.

La maintenance et l'entretien de ces structures seront également assurés par une main-d'oeuvre recrutée parmi les anciens sportifs qu'on aura préalablement formés à cet effet, ainsi que par un bon nombre de femmes et d'hommes riverains sans emplois.

S'agissant de l'animation au niveau de ces centres, elle sera réservée aux titulaires de brevets d'Etat devant être encadrés par des Conseillers techniques sportifs chargés de l'entraînement de haut niveau.

Dans cet ordre d'idées, les fédérations et les ligues, en dehors des stages ponctuels réservés à la formation de leurs cadres techniques (entraîneurs et juges arbitres), peuvent ouvrir des sections de sports-études pour leurs sportifs remplissant les conditions exigées par l'Institut National de la Jeunesse et des Sports et ce, en vue de les perfectionner pour l'entraînement sportif de haut niveau et ainsi, assurer leur insertion dans la vie active.

Ainsi, les Conseillers sportifs spécialisés dans le sport de haut niveau, viendraient compléter l'action entreprise par les mouvements sportifs (Fédérations, ligues). Dans cette perspective, le Département de la Jeunesse et des Sports devra mettre sur pied, un statut du sportif visant à garantir à celui-ci les conditions d'une bonne carrière sportive et les possibilités d'une réelle insertion sociale après l'abandon de la compétition.

Ceci aurait évité à nos anciens sportifs de niveau national ou international, de connaître le chômage qu'ils ont vécu ou qu'ils continuent de vivre.

S'agissant de l'Education populaire, au chapitre 3 dans la deuxième partie, nous avons signalé l'inadéquation entre la formation et l'emploi des animateurs. Ceux-ci au lieu de s'occuper plus spécifiquement de l'éducation extra-scolaire, consacrent la quasi totalité de leurs temps aux établissements scolaires. C'est pourquoi nous estimons qu'une commission regroupant les partenaires de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports

pourrait être constituée en vue de définir les attributions et l'utilisation à bon escient des animateurs de jeunesse.

3.2.3. UNE GESTION TRANSPARENTE DES CENTRES.

Enfin, une gestion transparente de ces centres sportifs devra être assurée pour que toutes les propositions et suggestions faites plus haut aient des chances de porter tous les fruits escomptés.

Par gestion transparente, nous entendons :

- vente normale de billets d'entrées (il ne doit pas y avoir une vente frauduleuse parallèle) ;
- recettes effectivement versées (pas de détournement) ;
- respect des assemblées locales, du parapublic et du privé qui devront honorer leurs engagements sociaux en matière d'activités culturelles et sportives ; il sera possible que ces centres fassent des excédents.

Ces excédents seront simplement reversés dans les caisses du Trésor public.

3.2.4. - QUELQUES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT VISANT A APPUYER UNE POLITIQUE NATIONALE PROMETTEUSE DANS LES DOMAINES SPORTIF ET SOCIO-EDUCATIF.

Afin de garantir une véritable politique sportive, toutes les propositions et suggestions citées ci-dessus devront s'accompagner des dispositions comme :

- l'organisation d'un audit au sein du département de la Jeunesse et des Sports ;
- l'assainissement de la gestion matérielle, financière et des ressources humaines ;
- la mise en place d'un Comité de réflexion constitué de tous les départements concernés par les problèmes de jeunesse qui serait chargé d'élaborer tous les projets allant dans ce sens ;

- la diversification des ressources financières ;
- l'implication directe des municipalités dans les projets jeunesse et sports.
- l'inscription sur la liste des priorités de l'Etat Gabonais de l'implantation d'infrastructures et de l'acquisition d'équipements sportifs et socio-éducatifs.

Une telle organisation permettrait dans l'immédiat et à court terme de valoriser les domaines sportif et socio-éducatif, à moyen et long terme faciliter leur intégration aux activités de développement économique et social du pays.

CONCLUSION

De notre étude, il ressort que la quantité et la qualité de la pratique actuelle des activités sportives et socio-éducatives sont fortement tributaires d'une forme de politique immature calquée sur celle qui a toujours géré les pays en voie de développement depuis leurs indépendances.

Reléguées au second plan au point de vue des préoccupations nationales d'ordre économique et social, ces activités, dans la plupart des pays francophones au Sud du Sahara ont toujours été considérées par nos gouvernants comme faisant partie des activités ludiques susceptibles d'occuper en partie les temps de loisirs.

S'agissant du Gabon, nous constatons avec amertume que cette politique perdure encore et reste celle sur laquelle s'appuient les activités sportives et socio-éducatives.

L'absence d'infrastructures adéquates sur le plan national, la carence de techniciens qualifiés, le manque de cadre juridique sur lequel se fonderaient des politiques objectives en matière de sports et d'activités socio-éducatives, prouvent à suffisance l'ignorance de ces domaines par nos décideurs politiques.

Devant cet état de faits, nous exhortons nos gouvernants à revoir la place que devrait occuper les activités sportives et socio-éducatives à l'orée de l'an 2000.

Le Gabon, c'est vrai, à l'instar des autres pays africains, est confronté à des problèmes d'ordre politique, économique et social.

C'est pourquoi, nous pensons que la création de centres sportifs dans la plupart des communes et communautés, induirait dans les comportements des populations gabonaises de saines et nouvelles habitudes de vie.

En effet, la fréquentation régulière des dits centres pourrait largement susciter un engouement à la pratique sportive puisque les pratiquants auraient pris conscience de toute son importance.

De même, leur implantation serait d'un apport capital dans les efforts d'embellissement des chefs lieux et des départements qui les accueilleraient.

En s'imprégnant pleinement de telles perspectives qu'offrent les centres sportifs, nos décideurs auraient, nous en sommes sûrs, une autre vision de la pratique des activités sportives. Dès lors, ils mettront en oeuvre des moyens dans le cadre du développement national.

Comme nous venons de le constater, le secteur sportif et socio-éducatif, s'il est bien géré, est capable de générer des fonds assez substantiels pour l'Etat et par ricochet, créer des emplois pour les jeunes. C'est de cette façon qu'il participerait à tout effort de redressement économique national et d'éducation extra-scolaire, de la jeunesse gabonaise.

Compte tenu de l'état actuel des choses, il est urgent que l'ensemble des acteurs de la scène politico-sportive s'interroge sur les mesures à prendre pour faire en sorte que l'avenir du sport et des activités socio-éducatives soit hissé à la hauteur des espérances et aspirations que les hommes et les femmes peuvent légitimement concevoir pour le prochain millénaire.

Notre travail se voudrait avant tout d'être le début d'une telle interrogation, l'ébauche d'un tout autre genre de réflexion guidé par le souci d'apporter un souffle nouveau dans la manière de percevoir les buts et les finalités des activités sportives et socio-culturelles dans le processus de développement des pays en voie de développement.

En effet, de l'analyse que nous avons faite tout au long de ce travail, il faudrait souligner que l'avenir et l'impact économique, social et culturel des centres sportifs au Gabon, dépendraient non

seulement des résultats de recherches dans ces domaines, mais aussi sans doute de l'évolution politique de nos États au cours des prochaines années.

BIBLIOGRAPHIE.

MEMOIRES.

- *BOUKINDA Ange Bernard* :
La Promotion de l'Athlétisme au Gabon,
Paris 12, 1982 - 1985.
- *MOUVIOSSY Jean J.* :
Analyse fondamentale des activités physiques et
sportives au Gabon - INSEP Paris - 1981

OUVRAGES.

- *Besnard Pierre* :
l'Animation socio-culturelle que sais-je ?
- Puf - Paris 6
- *BRON Jean Marie* :
Sociologie politique du sport -
Doctorat d'Etat - Paris 1987
- *DURING F.* :
Lenteurs et approximation - Evolution des idées
Cours de français - INSEP - Paris 12 - 1970.
- *LABOURIE R. et POUJOL Gérard* :
les Cultures populaires, Sciences de l'homme
- Ed. Privat 1979.

- L'Education sportive,
Revue INSEP de Paris - 1979
- *LIMBOS E.* :
l'Animation des groupes de culture
et de loisir - Application pratique
Ed. EME et LT - Paris 1977
- *LIMBOS Edouard* :
la Formation des animateurs des groupes de jeunes,
connaissance du problème
Ed. ESF - EMELT - 1965
- *WALKER Raponda* :
Rites et Croyances du Gabon

TEXTES ADMINISTRATIFS.

- Décret n° 1774/PR/MJS/FPG, portant attribution
et organisation du MJS - 1993

